درس الأسبوع الأول

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE**

**Ministère de l’habitat de l’urbanisme et de la ville**

|  |
| --- |
| **Certificat d’agrément N°…………………/2019/R** |

Reference: ////////////////////A

Reference \*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*/D.C.U/2017

-**le ministre de l'habitat de l'urbanisme et de la ville**

-En vertu du décret présidentiel N° 17-180 du 28 Chaabane. 1438 correspondant au 25 mai 2017 portant nomination des membres du Gouvernement,

-En vertu du décret n° 68-652 du 26 décembre 1968 fixant les conditions dans lesquelles les personnes peuvent conclure des contrats ou marchés d'études avec les services du ministère des travaux publics et de la construction.

--En vertu du Décret exécutif n° 08-189 fixant les prorogatifs du ministre de l'habitat et de l'urbanisme.

-En vertu de l’arrêté du 11 juillet 2002 portant approbation de la nomenclature des activités et spécialités d'ingénierie du secteur du bâtiment soumis à l’agrément.

-En vertu de l’arrêté ministériel du 14 Janvier 2017 relatif à la création de la commission chargé d’agréer des bureaux d’études privés.

-Vu la demande d’agrément présenté par Mme : \*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

-Vu l’avis favorable de la commission d’agrémentation des ingénieurs N°\*\*\*\*\*\*\*\* en date du \*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*.

**Décide :**

**Article premier :** Mme  née le 04/11/1969 a Bejaia, demeurant \*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\* N°244 willaya de Constantine est autorisée dans la spécialité : (1-9-12-14-17)

|  |
| --- |
| **Génie civil-fondations et fondations spéciales- mécanique des sols- structures en béton, béton armé et béton précontraint – suivi des travaux de construction** |

L’intéressée peut présenter des offres dans la spécialité des contrats d’études

**Article 2 :** il est interdit d’utiliser le certificat d’agrément pour des buts publicitaires de n'importe quelle façon que ce soit..

**Article 3 :** la validité du certificat d’agrément est de trois (03) ans à copmter de la date de signature

**Article 4 :** le sous-directeur des agréments est chargé d’exécuter la présente décision

Signature de l’intéressée le secrétaire général

Signature illisible Kamel BELDJOUD

Signature illisible

Est apposé un cachet rectangulaire portant les mentions suivantes :

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère de l’habitat de l’urbanisme et de la ville

Secrétariat générale

Est apposé aussi quatre timbres fiscaux de 500.DA pour chacun d’eux